

Projet de gare européenne

Porteur de projet

SNCF / Réseau Ferré de France

Descriptif du projet

L'implantation d'une gare européenne à Arras présente de nombreux avantages. Ces considérations portent sur des aspects à la fois financiers, fonciers, techniques et procéduraux.

Une étude de faisabilité a été demandée par Jean Marie VANLERENBERGHE, Président de la Communauté Urbaine d'Arras à Daniel PERCHERON, Président de la Région Nord Pas de Calais. La Communauté Urbaine d'Arras a proposé d'accompagner financièrement la réalisation de cette étude.

La concrétisation de ce projet permettrait à Arras :

- de devenir une destination incontournable du Nord Pas-de-Calais au même titre que les secteurs des sites de défense qui sont à proximité immédiate,
- de désenclaver la Citadelle et d'accroître son attractivité à l'échelle européenne,
- de profiter de la restructuration des modes et moyens de déplacements au sein de l'espace régional.

Enjeu, contenu du projet

Objectifs et enjeux du projet :

Le positionnement d'Arras prend place dans le cadre du projet de création dans la Région d'une nouvelle gare européenne.

A ce jour, Arras est un véritable hub ferroviaire et constitue l'alternative la plus rapide et la moins coûteuse à tout autre projet d'implantation ou de création ex nihilo.

Objet technique :

L'implantation de cet équipement permettrait de positionner Arras comme la porte d'entrée Sud de la Région Nord - Pas de Calais et de l'Aire métropolitaine lilloise. Arras assurerait le redéploiement des voyageurs vers Douai, Valenciennes, Béthune et Dunkerque mais aussi et surtout vers Lens, terre d'accueil de l'antenne du Louvre.

Les interactions du projet avec les autres trames structurelles de la démarche si elles ont été examinées dans le cadre de l'élaboration du projet :

Le territoire bénéficie d'un potentiel foncier de plus de 6 hectares et d'un linéaire de plus de 700 mètres répondant ainsi aux exigences de l'implantation d'un tel équipement et, notamment, l'arrêt des Thalys et des Eurostar en gare. L'emprise foncière est immédiatement en aval de l'actuelle gare de triage SNCF et au contact direct de la gare des voyageurs. Par ailleurs, la réalisation d'un échangeur n'est pas nécessaire dans la mesure où des cisaillements seraient suffisants. Ce projet ne nécessite aucune expropriation : la maîtrise foncière est totale. Par conséquent, Arras répond bien aux exigences de la circulation à haute vitesse des trains circulant aussi bien du Sud vers le Nord que du Nord vers le Sud.

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

Le projet est réalisable à partir de 2012.

Nature du projet

Réalisation d'une gare européenne.

Connectivité transports

La gare routière est à proximité immédiate de la gare ferroviaire actuelle.

Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
NON

Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
OUI

Consommation d'espace agricole

NON

La maîtrise foncière est totale.

Logement

NON

Le projet pourrait à terme produire des logements.

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.